

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2017

GD/CJ n° 2017/ 31

Objet de la délibération :

Avis de France Domaine :
Demande d'évaluation –
15 et 17 rue du Grand Pont
Parcelles AD n° 245 et 246

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoir : 01

Votants : 25

Date de la convocation :
07/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Martine GAUTIER, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUL, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL

Absent Excusé :

Jean-Paul MARCHAND, pouvoir B. BONVIN

Absents :

Jean JOSEPH - Didier PHILIPPE - Franck DUCOUTUMANY - Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Monsieur G. DAVID, Adjoint à l'urbanisme informe ses collègues que la commission urbanisme réunie le 24/02/2017 a émis un avis favorable à la cession de deux propriétés communales :

- la bibliothèque sise 15 rue du Grand Pont, cadastrée section AD 246
- la propriété attenante sise 17 rue du Grand Pont, cadastrée section AD 245

Il y a lieu d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'avis de France Domaine.

A l'exception de Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL qui sont contre, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'avis de France Domaine.

Fait et délibéré à Epernon, le 13 mars 2017

Le Maire,
F. RAMOND

PREF 20
210317
APPREVE

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la
date du 21/03/2017
et publié le 27/03/2017

